

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LUNDI 22 MAI 2023

## Rapport moral et d'activités 2022 / 2023

---

**LA SCÈNE INDÉPENDANTE**

Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris

01 42 97 98 99

[syndicat@lasceneindependante.org](mailto:syndicat@lasceneindependante.org)

[www.lasceneindependante.org](http://www.lasceneindependante.org)

# Table des matières

- I. ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR LA SCÈNE INDÉPENDANTE**
- II. ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE ET DE L'HUMOUR**
  - 1. Mise en place des Comités d'experts Musique et Humour**
  - 2. Les actions auprès des organismes de la profession**
    - a. Le CNM – Centre National de la Musique
    - b. TPLM « Tous Pour La Musique »
    - c. AGISON
    - d. Festival Lillarious
    - e. Rapprochement avec le réseau MAP - Réseau des Musiques Actuelles de Paris
    - f. Refondation du MIDEM +
- III. ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE SECTEUR THÉÂTRAL (ART DRAMATIQUE, CHORÉGRAPHIQUE, CIRQUE ...)**
  - 1. Mise en place du Comité d'experts Théâtre**
    - a. Groupe de travail Avignon
    - b. Actions en Avignon 2023, 12<sup>ème</sup> édition
    - c. Application « LSI spectacles »
    - d. Un partenariat renforcé avec le Festival Off Avignon (AF&C) et l'adhésion en cours de la FTIA
  - 2. Actions menées auprès des organismes de la profession**
    - a. L'ASTP – Association au Soutien du Théâtre Privé
    - b. Crédit d'Impôt Théâtre
    - c. Demande de mise en place d'un Crédit d'Impôt Cirque
    - d. Les Molières un grand pas vers l'ouverture à tous
- IV. SACEM/SACD – LES PROTOCOLES D'ACCORD**
- V. ACTIONS DE STRUCTURATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION**
  - 1. La labellisation de vos spectacles**
  - 2. Les formations**
  - 3. Participation aux événements de la profession**
- VI. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
  - 1. Actions réalisées en interne – avec nos adhérents**
  - 2. Actions à venir en interne – avec nos adhérents**
  - 3. Actions en externe – avec les organismes professionnels**
- VII. LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ**
  - 1. Réforme statutaires**
  - 2. Élection du nouveau Président de La Scène Indépendante**
  - 3. Un grave désaccord survenu entre les membres du Comité de Direction**
  - 4. Depuis la dernière Assemblée Générale du 13 juin 2022**
  - 5. Liste des lettres d'information et Info-Covid19 adressées depuis le 13 juin 2022**

Mes Chères Consœurs, mes Chers Confrères,

Le présent Rapport moral et d'activités vous présente le travail accompli par La Scène Indépendante auprès des organismes de la profession et du gouvernement depuis le début d'année 2022, période de redémarrage de vos activités à la suite de la pandémie.

L'équipe de La Scène Indépendante que je remercie ici en votre nom, Taouès Abada, Chrystèle Jongenelen, Marie Beffeyte, Mathilde Chauveau, Marine Honoré et Philippe Chapelon ainsi que le Comité de Direction se sont mobilisés durant toute cette période afin de répondre aux besoins que rencontrent vos entreprises.

Le présent Rapport moral et d'activités exposera dans un premier temps les actions développées par le Syndicat auprès des organismes de la profession et du gouvernement au service des différentes disciplines artistiques ainsi que les actions de structuration et de communication les concernant et enfin les questions qui ont eu trait à la vie du Syndicat et les difficultés que nous avons rencontrées au sein du Comité de Direction.

Nous allons donc avec Philippe Chapelon vous présenter les grandes lignes de ce Rapport moral et d'activités.

## I. ACTIONS DÉVELOPPÉES PAR LA SCÈNE INDÉPENDANTE

La période de redémarrage de vos entreprises à la suite de la pandémie de Covid19 :

Tout au long de la période de redémarrage, l'action de La Scène Indépendante a été de :

- solliciter la prolongation des aides spécifiques auprès du gouvernement,
- prolongation du chômage partiel,
- la mise en place de fonds de compensation de pertes de billetterie et de sauvegarde des entreprises,
- la prise en charge du paiement des Congés Spectacles des salariés placés en activité partielle par un fonds de soutien,
- la mise en place des aides aux coûts fixes, l'aide au paiement des cotisations sociales,
- les aides spécifiques en faveur des cirques,
- l'allongement des délais de remboursement des PGE, demande de mise en place d'un système d'AGE (Assurance Garantie par l'État) afin de permettre aux producteurs d'assurer les spectacles en cas de fermeture de salle ou d'impossibilité de représenter le spectacle,
- prolongement de l'élargissement à l'ensemble des salles de spectacles de l'aide à l'emploi dans les petites salles du FONPEPS, l'adaptation temporaire du crédit d'impôt spectacle vivant musical...).

La Scène Indépendante a ainsi demandé au ministère de la Culture de mettre en œuvre

Dans le même temps, la pandémie ralentissait en permettant à l'état

un plan de soutien massif pour vos entreprises, financé et distribué, notamment, par les fonds d'urgence et de

soutien gérés par le CNM (Centre National de la Musique) et l'ASTP (Association pour le Soutien au Théâtre Privé), ainsi que la mise en place d'un fonds exceptionnel pour les entreprises de spectacles n'accédant pas aux aides exceptionnelles du CNM.

Dès le 14 janvier 2022, LSI écrivait à la ministre de la Culture pour l'alerter des très nombreux spectacles annulés du fait du virus Omicron (plus de 1086 spectacles pour LSI).

LSI écrivait à la ministre, Roselyne Bachelot en décembre 2021 et janvier 2022 pour l'alerter des conséquences dramatiques du variant Omicron sur la fréquentation des spectacles et demandait la mise en place de mesures de soutien (fonds de sauvegarde, report du remboursement des aides à la compensation de billetterie, remise en place de l'activité partielle si nécessaire ainsi que la mise en place d'un mécanisme d'assurances garanties par l'État, l'assurance des spectacles étant devenue impossible).

Ainsi nous vous annonçons par notre LI du 28 janvier, la prolongation de l'activité partielle et des aides "Coûts fixes Rebond" et "Nouvelle Entreprise Rebond".

Le CNM et l'ASTP vous ont accompagnés durant toute cette période par des mécanismes d'aide que nous vous avons communiqués et pour lesquels nous avons travaillé à une parfaite adaptation avec ces deux organismes (fonds d'urgence, aides à la compensation, Fonpeps, aides au paiement des cotisations sociales).

d'annoncer la fin du port du masque dans les établissements non soumis au Pass vaccinal.

Le 15 mars nous vous informions de la fin des mesures de distanciations et port du masque.

Le Syndicat lançait une campagne de communication pour accompagner le redémarrage de vos activités «#RetrouvonsNous».

Nous annonçons dans le cadre de ce redémarrage de vos activités la mise en place d'aide aux festivals par le CNM, ainsi que la reprise de la taxe fiscale pour les spectacles de musiques et de variétés.

Le 15 avril 2022, nous vous annonçons la publication par le Centre National de la Musique (CNM) de trois fonds d'accompagnement à la reprise d'activité du spectacle vivant musical et de variétés:

- Fonds de sauvegarde
- Fonds de relance visant à soutenir la relance des investissements dans le domaine de la production de spectacles,
- Fonds de compensation visant à prendre en charge une partie de la perte de chiffre d'affaires de vente de boissons et de confiserie (du fait des restrictions de jauges)

Le 26 avril nous vous informions de l'ouverture du plan de relance de l'ASTP,

soutien à la production, soutien aux tournées, soutien à la diffusion.

Le 27 juillet nous vous informions de l'ouverture des nouveaux Fonds d'Urgence et de Compensation Annulation : FUSV7 (Fonds d'Urgence au Spectacle Vivant) et FCA6 (Fonds Compensation Annulation) ; ainsi que le renforcement du Plan de relance pour la production, gérés par l'ASTP (Association pour le soutien du Théâtre Privé).

Parallèlement à ces aides nombreuses à la relance, les aides et commissions habituelles des deux fonds de soutien se sont remises en place courant 2022.

LSI a tout au long de cette période été très vigilante à vous informer et vous accompagner afin de bénéficier au mieux des aides à la relance.

LSI a néanmoins dénoncé le caractère inéquitable des montants d'aides à la relance entre le secteur musical et le secteur théâtral, puisque le montant d'aide à la relance alloué au CNM a été de 75 millions d'euros contre 10 millions d'euros pour le secteur théâtral ( et de plus non encore alloués).

## **FONPEPS «Petites salles»**

LSI a demandé, en collaboration avec la FESAC, au ministère de la Culture que les aides FONPEPS aux petites salles, soient maintenues dans le cadre de la reprise des spectacles et pour 2022 et 2023 que la jauge « petite salle » soit de nouveau portée à 600 places contre 300 places. Malheureusement, le gouvernement a fait le choix contraire d'augmenter le

nombre d'artistes sur scène et de le porter à minimum 3 pour bénéficier de l'Aide APAJ-petites salles.

Nous avons effectué plusieurs démarches auprès du ministère de la Culture sans succès, et, pour cette raison, nous avons mis en ligne une pétition avec Avignon Festival & Compagnies (AF&C) courant mai afin d'obtenir le retour à une aide petites salles dès le premier artiste sur scène.

## **II. ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE SECTEUR DE LA MUSIQUE ET DE L'HUMOUR**

### **1. Mise en place des Comités d'experts Musique et Humour**

À la suite des modifications statutaires de 2022, La Scène Indépendante a mis en place les Comités d'experts, LSI a donc élu :

- un **Vice-Président Musique, Matthieu Drouot (Gérard Drouot Productions)**
- un **Vice-Président Humour, David HAMELIN (l'Alhambra Paris)**

Avec la participation de Marie Beffeyte et des Vice-Présidents, La Scène Indépendante a développé des actions spécifiques en faveur du secteur musical et de l'humour et auprès d'organismes de la profession:

- Une veille sur les actualités professionnelles du secteur musical et de variétés,
- Création d'un groupe Comité d'experts Musique et Humour

- Envoi de lettres d'information spécifiques aux adhérents du secteur musical et de variétés, présence dans des réunions dédiées (AGI SON, CNM, TPLM, SACEM, SACD, DGCA, DGMIC, FESAC ...).

- Présence dans les événements dédiés (MaMA, Transmusicales, BIS, Lillarious, Printemps de Bourges, Francofolies, Avignon ...)

- Mise en relation des adhérents avec les organismes professionnels

- Mise en place de temps de rencontres et d'échanges entre les adhérents et les organismes culturels notamment pour présenter les dispositifs d'aide aux adhérents, sur la déclaration

- des droits d'auteur ...

- Création d'outils d'aide à la structuration ou au développement (Guide des aides dans le spectacle vivant n°1 - Les Organismes Professionnels et n°2 - L'état- ...)

- Accompagnement sur les différentes aides éligibles aux projets artistiques des adhérents.

## Les groupes de travail :

### Musique :

- 16/01 : Préparation du dossier présenté au Sénateur Julien Bargeton relatif à la stratégie de financement de la filière musicale en France.
- 21/03 : Rendez-vous avec la SACEM concernant les licences directes et la gestion collective des droits.

### Humour :

23/09 : Retour d'Avignon, retour sur place la conférence « Parlons d'Humour, aujourd'hui.

la diversité des écritures de l'humour sur les scènes francophones », point sur la reprise.

- 25/10 : Présentation du plan de soutien à la transition des lieux et travail collectif sur l'écoresponsabilité dans le spectacle vivant.
- 23/01 : Réunion sur les questions liées à la gestion par le CNM et/ou l'ASTP de la taxe fiscale humour.

## 2. Les actions auprès des organismes de la profession

### a. Le CNM-Centre National de la Musique

Comme vous le savez, le CNM a été officiellement créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est désormais un établissement public unique qui centralise tous les leviers de l'action publique hors secteur subventionné et d'observation et d'évaluation du secteur musical.

**Le CNM** en 2023, le CNM a mis en place de nouvelles aides :

1/ **Plan de soutien à la transition des lieux** soutien au diagnostic et à l'investissement des salles et festivals de **30 millions d'euros**.

2/ **Aide à la restructuration économique**, soutien aux entreprises déjà structurées se trouvant en situation de fragilité économique. Le montant de l'aide est plafonné à 200 000 € dans la limite de 25 % des dépenses éligibles.

3/ **Aide au développement économique**, soutien aux entreprises nécessitant un soutien dans la prise de risque liée à leur développement. Le montant de l'aide est plafonné à 100 000 € dans la limite de 50 % des dépenses éligibles.

Nous participons également au **comité de suivi et groupes de travail pour l'élaboration de la feuille de route de la transition écologique** qui a pour but en 2024 de proposer des recommandations concrètes et communes. Le dialogue doit être créé entre les différents acteurs.

### Une représentation insuffisante de LSI au sein des instances du CNM

Nous avons écrit à la ministre de la Culture ainsi qu'au Président du CNM, ainsi qu'auprès du Sénateur Julien Bargeton, qui a été commandé par la Première ministre un rapport sur « La stratégie de financement de la filière musicale en France », pour exprimer notre désaccord concernant la sous-représentation de La Scène Indépendante et des entrepreneurs indépendants au CNM.

Nous demandons que soit mieux prise en compte la place des producteurs indépendants dans les commissions et estimons important que nous puissions participer aux travaux du conseil d'administration par la nomination et la présence d'un membre de LA SCÈNE INDÉPENDANTE en son sein.

Aujourd'hui nos représentants au CNM sont :

**Guy MARSEGUERRA**, dirigeant de Vérone Productions et du Théâtre Sébastopol à Lille qui avait été nommé au conseil Professionnel pour vous y représenter, a laissé sa place à David HAMELIN, notre vice-Président Humour. Nous en attendons la confirmation du CNM.

#### **Nominations des adhérents représentants de LA SCÈNE INDÉPENDANTE au sein des commissions du CNM.**

Nous avons animé des temps d'échanges avec certains adhérents de LA SCÈNE INDÉPENDANTE afin de proposer, à la demande du CNM, une liste de personnes « expertes » pour siéger au sein des commissions du CNM. Nous avons choisi de mettre en avant des personnes expérimentées ayant une bonne connaissance des aides, de l'établissement et de son fonctionnement.

#### Commission Plan de soutien à la transition des lieux

Titulaire : **Rym CHALGOU** (Gérard Drouot Productions) / Suppléante : **Jessie VARIN** (La Nouvelle Seine)

#### Commission Soutien aux entreprises

Titulaire : **David HAMELIN** (Alhambra Théâtre)

#### Commission Soutien à l'innovation

Titulaire : **Pierre BEFFEYTE** (Scène et Public) / Suppléante : **Naïma BOURGAUD** (BLUE LINE Productions)

#### Commission de Soutien aux Festivals

Titulaire : **Michel GOUDARD** (Festival Les Fous Rires de Bordeaux) / Suppléante : **Fanny JOURDAN** (Tcholélé Productions)

#### Commission Création Diffusion Production Section 1

Suppléante : **Fanny JOURDAN** (Tcholélé Productions) / Suppléante : **Geneviève GIRARD** (Azimuth Productions)

#### Commission Création Diffusion Production Section 2

Titulaire : **Nelly CORREIA** (Arts et Spectacles Productions) / Suppléant : **Matthieu DROUOT** (Gérard Drouot Productions)

#### Commission Développement international de Jazz

Suppléant : **Bernard BATZEN** (Azimuth Productions)

#### Commission Égalité Femmes / Hommes

Suppléante : **Valérie MARCHAL** (Marchalmusic)

#### Commission Équipement de lieux

Suppléant : **Philippe BELLOT** (Group Soumère)

#### Commission Ville de Paris

**Naïma BOURGAUD** (BLUE LINE Productions) / **Fanny JOURDAN** (Tcholélé Productions)

#### **Crédit d'impôt spectacle vivant musical ou de variétés**

Nous vous rappelons que le nombre de représentations minimum a été prolongé pour l'année 2023, il reste à deux (au lieu de quatre) et le nombre de lieux de représentations minimum pour l'année 2023 uniquement est également à deux (au lieu de trois).

Le CNM conduit au cours du premier semestre 2023 l'évaluation des crédits d'impôt spectacle vivant et production phonographique afin de décider de leur prorogation pour le Projet de Loi de Finances (PLF) 2024. Nous avons contribué à cette évaluation avec quelques membres de LSI et avec la société Tecnopolis qui accompagne le CNM dans ce travail.

L'évaluation, sur le deuxième semestre 2023, sera réalisée au travers d'études de cas (une soixantaine) en direct avec les sociétés de production.

#### **b. TPLM «Tous pour la Musique»**

LA SCÈNE INDÉPENDANTE est membre du Bureau de Tous pour la Musique (TPLM), et à ce titre nous avons participé à plusieurs réunions qui nous ont permis de communiquer d'une seule voix depuis le redémarrage de vos activités et pour faire face à la crise énergétique.

Plusieurs communiqués ont été signés en commun, notamment :

- JOP 2024 : pour une fête sportive et culturelle, à Paris comme dans les territoires
- M6 : la musique doit rester au cœur de la programmation de cette chaîne historique
- Liberté d'expression : STOP aux intimidations

#### **c. AGISON**

La SCÈNE INDÉPENDANTE est membre du Comité Scientifique d'AGI-SON.

AGI-SON, en partenariat avec le CNM a publié les résultats de son enquête nationale réalisée auprès des spectateurs de concert pour suivre les tendances en matière de goûts musicaux, pratique d'écoute, habitudes de sortie et rapport aux risques

auditifs. Réalisé par Opale, Le Baromètre des publics de concert repose sur la diffusion d'un questionnaire d'évaluation de la Campagne EAR WE ARE, auquel ont répondu plus de 850 spectateurs entre janvier 2022 et janvier 2023 avec la diffusion d'un questionnaire en ligne relayé par les salles de concerts, festivals, structures musicales qui diffusent la campagne.

Nous avons également assisté à différentes réunions ainsi qu'à l'Assemblée Générale d'AGI-SON le 29 mars 2023.

#### **d. Festival Lillarious**

En 2022 puis 2023 LSI a participé aux États Généraux de l'Humour en France organisé par notre adhérent Grégoire Fureur, où étaient présents notamment plusieurs adhérents, dont Guy Marseguerra, David Hamelin et Bruno Landrieu.

En 2023 : les 6 et 7 février 2023, LA SCÈNE INDÉPENDANTE a participé aux ateliers suivants :

##### **Quelles solutions pour structurer la filière humour ?**

Guy MARSEGUERRA, Directeur du Théâtre Sébastopol à Lille et Président de Verone Productions

Philippe CHAPELON, Délégué Général de La Scène Indépendante

##### **Après la crise, quel est le poids réel de l'humour dans la billetterie aujourd'hui ? Quel futur pour le spectacle ?**

David Hamelin, Vice Président de La Scène Indépendante et Responsable d'exploitation - L'Alhambra

Jean-Philippe Thiellay, Président du Centre National de la Musique

Emilie Kindinis, Productrice et Manageuse

Loïc Bonnet, Directeur du Théâtre à l'Ouest

Florian Hanssens, Producteur, auteur et comédien, directeur du Café Théâtre - Le Spotlight à Lille

#### **e. Rapprochement avec le MAP réseau**

##### **2023 : Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (MAP)**

Le rapprochement entre LA SCÈNE INDÉPENDANTE et le Réseau des Musiques Actuelles de Paris (MAP).

Le Réseau des Musiques Actuelles de Paris est une association à but non lucratif, créée en novembre 2006 qui fédère 78 structures de l'écosystème musical parisien.

Ce partenariat permet aux structures de LA SCÈNE INDÉPENDANTE de participer aux rencontres, ateliers et groupes de travail du réseau MAP et nous permet également d'avancer sur l'adhésion possible de certaines structures adhérentes au réseau MAP à LA SCÈNE INDÉPENDANTE.

#### **f. Refondation du Midem+**

LSI a participé en qualité de membre fondateur à la re-crédation du Midem + organisée par la Municipalité de Cannes et HOPSCOTCH EVENT en Janvier 2023.

Sont membres du Midem pour LSI, Matthieu Drouot et Philippe Chapelon

LSI participe en qualité de membre fondateur au salon à Cannes, aux ateliers, rencontres et échanges mis en place par la nouvelle structure organisatrice.

### **III. ACTIONS DÉVELOPPÉES DANS LE SECTEUR THÉÂTRAL (ART DRAMATIQUE, CHORÉGRAPHIQUE, CIRQUE ...)**

#### **1. Mise en place du Comité d'experts Théâtre**

La Scène Indépendante a également élu un **Vice-Président Théâtre**, **Thibaud HOUDINIÈRE (Atelier Théâtre Actuel)** et depuis avril 2023 : **Frédéric BIESSY (La Scala Paris)**.

Avec la participation de Chrystèle JONGENELEN et du Vice-Président, LA SCÈNE INDÉPENDANTE poursuit le développement des actions spécifiques en faveur du secteur théâtral, initiées dans le cadre du Groupe de travail SNES Théâtre.

##### **a. Groupe de travail Avignon**

##### **242 entreprises adhérentes participent au groupe de travail Avignon du Comité d'expert Théâtre.**

5 réunions ont été organisées entre juin 2022 et juin 2023 et 58 lettres d'information ont été adressées au groupe de travail théâtre / Avignon.

##### **b. Actions en Avignon 2023, 12<sup>ème</sup> édition**

Le Comité de direction a décidé en 2023 de poursuivre ses actions cette année pour accompagner au mieux les adhérents à l'occasion du festival Off Avignon avec :

- Le renouvellement du **programme LA SCÈNE INDÉPENDANTE Avignon 2023**, imprimé à 5.000 exemplaires et envoyé à 2.100 programmateurs, regroupant les spectacles présentés à Avignon. Ce programme regroupera cette année **148 spectacles présentés par 109 adhérents de LA SCÈNE INDÉPENDANTE** : producteurs, compagnies et lieux de spectacles dans 57 lieux en Avignon.

**Au total, près de 120 adhérents de LA SCÈNE INDÉPENDANTE seront présents en Avignon en 2023.**

- Une **Conférence de presse parisienne - Lancement du Programme Avignon**, 5 juin 2023 à 11h, à la Comédie Bastille, en présence des adhérents et des artistes,
- Une **Conférence de presse digitale EN LIVE depuis Avignon**, 6 juillet 2023 à 11h
- Des **Apéro'pro** : dans 6 théâtres et lieux de spectacles adhérents à La Scène Indépendante : Le Rouge Gorge, L'Espace Alya, Le Chien qui Fume, La Scala Provence...
- Une **Soirée des Indépendants** sera organisée le 11 juillet de 20h à 23h au Village du Off
- Une **Présence de LSI avec des permanences au Forum Pro du Off Avignon** à l'Espace Jeanne Laurent : du 10 au 13 et du 17 zu 22/07
  - **L'organisation de rencontres** au Village du Off et au Forum pro du Off à l'Espace Jeanne Laurent :
    - 12/07 (14h-15h30) : Débat sur l'Indépendance et la diversité culturelle au Village du Off (6 rue Pourquery-de-Boisserin)
    - 18/07 (15h40-17h15) : Table ronde sur l'Humour à l'Espace Jeanne Laurent – Forum pro du Off à l'Espace Jeanne Laurent
    - 19/07 (11h30-13h) : Atelier sur les aides Forum pro du Off à l'Espace Jeanne Laurent

Notre syndicat a ainsi réussi à associer un grand nombre de partenaires autour de ses actions de communication (**la SACD, la Sacem, Audiens, l'ASTP, le CNM, l'Afdas, THÉAOMAI, Inter-Rhône et Avignon Festival & Compagnies**). Nous nous en félicitons, car ces nombreux soutiens confortent les orientations prises par le syndicat depuis ces treize dernières années.

## c. Application « LSI spectacles »

L'application « **LSI Spectacles** » présentera à nouveau les spectacles du Programme LA SCÈNE INDÉPENDANTE Avignon 2023, dans lequel chaque adhérent qui le souhaite peut faire figurer les spectacles qu'il présente à l'occasion du festival Off Avignon.

## Un partenariat renforcé avec le Festival Off Avignon (AF&C) et l'adhésion en cours de la FTIA

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'un partenariat renforcé avec Avignon Festival & Compagnies (AF&C), association qui coordonne le Festival Off Avignon, tout au long de l'année nous avons travaillé avec les Vice-présidents du festival Off Avignon. Ces derniers ont d'ailleurs adhéré à LSI pour leurs structures de production et théâtres.

De même La Fédération des Théâtres Indépendants d'Avignon (FTIA) a adhéré à LSI, étant elle-même titulaire de la licence. Nous sommes là aussi dans une étroite collaboration avec les Présidents et coordinateurs de la fédération pour développer ensemble un partenariat.

## 2. Actions menées auprès des organismes de la profession

### a. L'ASTP - Association au soutien du théâtre privé

Notre représentant au Conseil d'Administration :

- Fabrice ROUX, Président de La Scène Indépendante, Happyprod / L'Archipel

Notre représentant au Comité de Gestion d'Aide à l'Exploitation en lieu fixe :

- Monsieur Christophe SEGURA, MARILU Production / Théâtre Comédie Bastille

Nos représentants au Comité de Gestion d'Aide à l'Exploitation en tournée :

- Frédéric BIESSY, LA Scala Paris
- Pascal HÉRITIER, Artémis Diffusion Théâtre Tête d'Or
- Christophe SEGURA, MARILU Production / Théâtre Comédie Bastille
- François VOLARD, Acte 2

Nous développerons un peu plus loin dans ce rapport les difficultés et différences de vue rencontrées entre plusieurs membres du syndicat présents dans les instances de l'astp et qui ont donné lieu à la démission de plusieurs membres du comité.

## **b. Crédit d'impôt théâtre**

Le crédit d'impôt théâtre que nous avons obtenu en 2021 ne remplit malheureusement pas ses promesses, car il impose des critères auxquels beaucoup de spectacles ne peuvent satisfaire.

Nous avons rappelé à plusieurs reprises aux Députés que le critère de 6 artistes sur scène n'était pas réalisable. Beaucoup d'œuvres n'offrent pas suffisamment de rôles à distribuer. Ceci revient à exclure beaucoup d'auteurs contemporains au bénéfice de cette mesure d'incitation.

Il s'agit pour se convaincre de l'inefficacité de ce dispositif de constater que seule une centaine de spectacles ont bénéficié du crédit d'impôt contre plus de 1000 pour le crédit d'impôt du spectacle vivant musical.

Nous vous rappelons que même si votre entreprise ne réalise pas de bénéfices, elle peut prétendre au bénéfice du crédit d'impôt qui vous sera attribué sur une base de calcul afférente à vos dépenses de création, de production et de numérisation.

Un dossier synthétique a été réalisé par le SNES sur le crédit d'impôt Théâtre et nous avons mis en place une formation cette année.

## **c. Demande de mise en place d'un Crédit d'impôt Cirque**

Il s'agit pour le SNES de rétablir une équité au regard des autres secteurs d'activités. En effet, le secteur du cirque, à l'instar du secteur musical, de l'humour et du secteur théâtral, requiert également un soutien aux créations de spectacles, à destination des cirques, des compagnies, des entrepreneurs de spectacles et des producteurs de spectacles de cirque, ceci dans un contexte économique difficile amplifié par les deux années de quasi-inactivité due à l'épidémie de Covid19, en plus des mutations que connaît actuellement le secteur du cirque.

- Le crédit d'impôt inciterait les cirques, producteurs ou compagnies de cirque à la prise de risques et aurait ainsi un impact évident sur l'emploi d'un nombre considérable d'artistes et de techniciens, d'emplois directs ou indirects.

- Il favoriserait l'émergence de nouvelles œuvres des arts du cirque et renforcerait la diffusion des spectacles de cirque « les plus fragiles » sur l'ensemble du territoire.

- Il contribuerait à la structuration du secteur et au soutien de la production et de la diffusion de spectacles de cirque présentant notamment des artistes « en développement », aux distributions nombreuses...

- Il pourrait accompagner les transformations en cours et à venir du cirque, au regard de la réglementation sur les animaux, mais également au regard des pressions budgétaires plus fortes sur l'itinérance.

De réunions regroupant les adhérents porteurs de projet « cirque » ont été organisées, nous avons adressé à la Députée Aurore Berger un dossier complet sur nos revendications.

Nous relançons actuellement ce dossier laissé en suspens ces derniers mois.

#### **d. Les Molières un grand pas vers l'ouverture à tous**

Le Président de LSI après avoir rencontré Le président des Molières et avec l'aide de Hugues Leforestier, a obtenu que pour l'édition 2024, l'accès à cette manifestation ne soit plus uniquement réservée aux seuls adhérents du SNDTP ou de l'ASTP.

Ainsi dans le respect des règles du nombre de représentations minimum et du champ artistique des spectacles, les adhérents de LSI, mais aussi de l'ensemble de la profession pourront concourir librement aux Molières et inscrire leurs spectacles sans condition d'appartenance à un syndicat.

## **IV. SACEM/SACD – LES PROTOCOLES D'ACCORD**

Nous vous rappelons que le SNES a renégocié en 2019 et 2020 de nouvelles dispositions de vos protocoles que nous vous avons présentées lors de nos dernières assemblées générales. Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières dans l'application de ces protocoles.

Nous effectuons un travail régulier du suivi de l'application de ces protocoles avec les responsables de la SACEM et de la SACD.

Nous effectuons de plus, plusieurs formations sur la question des droits d'auteur et l'application de nos protocoles. N'hésitez pas à les actualiser, car ils vous procurent des abattements et des réductions du taux de droits d'auteur.

Nous disposons aujourd'hui d'une couverture totale concernant les droits d'auteur qu'il s'agisse de la SACD ou de la SACEM, exploitation en le fixe, en tournée ou en festival.

J'en profite pour vous rappeler que **pour bénéficier des conditions protocolaires négociées avec la SACEM, vous devez impérativement avoir signé le protocole de tournée avec la SACEM et déclarer vos spectacles avant le début de leur exploitation.**

## V. LES ACTIONS DE STRUCTURATION, DE FORMATION ET DE COMMUNICATION

### 1. La labellisation de vos spectacles

LA SCÈNE INDÉPENDANTE a poursuivi et étoffé en 2023 sa procédure de labellisation des spectacles des adhérents du syndicat. Comme vous le savez, l'adhérent qui le souhaite peut demander l'attribution du « **LABEL SCÈNE INDÉPENDANTE** » en signant la Charte des entrepreneurs adhérents de LSI. La validation de cette attribution est soumise à l'approbation du Comité de direction.

L'adhérent peut alors apposer le « LABEL SCÈNE INDÉPENDANTE » sur l'ensemble des matériels de communication du spectacle de son choix.

À ce jour, **157 entreprises adhérentes bénéficient du « LABEL SCÈNE INDÉPENDANTE »**. Nous invitons les entreprises qui le souhaitent à nous adresser une demande d'attribution de ce labellisation.

### 2. Les formations

La Scène Indépendante a organisé plusieurs formations gratuites à destination des adhérents en distanciel sur les thématiques suivantes :

**>> Formation "Produire et subventionner la création et la tournée"**, les 30 et 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022 en partenariat avec Formassimo.

**>> Prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles** (définition des VHSS, mise en œuvre de la réglementation, actions de prévention...) en partenariat avec 3SA Conseil

Au total 10 formations ont été organisées et ont permis de toucher 128 adhérents de LA SCÈNE INDÉPENDANTE, dont 4 en 2022 les 5

*LSI / Rapport moral et d'activités 2022-2023*

janvier, 16 février, 8 juillet et le 6 octobre 2022. En complément de ces sessions de formations, deux formations se sont tenues les 27 avril et 24 mai 2022 sur la mise en place du signalement interne de cas de harcèlement et de violences sexistes et sexuelles,

**>> WEBINAIRE - Transition écologique : obligations pour vos entreprises**, le 16 décembre 2022 en partenariat avec 3SA Conseil

**>> Formation Transition écologique – La Fresque du Climat**, le 25 janvier 2023 en partenariat avec 3SA Conseil

**>> Session d'information sur le Crédit d'Impôt Spectacle Vivant Musical ou de Variétés**, le 22 mars 2023 avec le CNM

**>> Formation Comprendre les enjeux de la transition écologique dans le spectacle vivant**, le 7 avril 2023 en partenariat avec 3SA Conseil

**>> Session d'information SACEM - Comprendre les droits d'auteurs**, le 25 avril 2023

**>> Session d'information SADC - Comprendre les droits d'auteurs**, début juin 2023

### 3. Participation aux événements de la profession

LA SCÈNE INDÉPENDANTE, met en place tout au long de l'année des actions de professionnalisation et de structuration, en soutien aux entreprises du spectacle vivant privé indépendantes, dans l'ensemble des champs artistiques du secteur, par des actions et une présence dans les grands événements de la profession et l'organisation de temps d'échanges et de rencontres.

En 2022 et 2023, LSI a participé à :

- Forum Etreprendre dans la Culture organisé par le ministère de la Culture
- Rencontres Music Tech & Co
- Festival Off Avignon et Festival d'Avignon
- Think Culture
- MaMA Festival & Convention
- Fédération européenne PEARLE (Assemblée générale)
- BIS de Nantes (Biennales Internationales du Spectacle) à Nantes
- Lillarious, festival d'Humour
- MIDEM Cannes
- Transmusicales de Rennes (dont la conférence de presse JO & Festivals 2024) Printemps de Bourges
- « Forum des Indépendants » organisé par La Scène Indépendante.

## VI. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'actualité bouscule notre secteur d'activité. Entre la crise de la COVID, la crise énergétique ou de nouvelles pressions réglementaires, il est indispensable que La Scène Indépendante et ses adhérents restent une force de proposition, en particulier sur les questions de transition écologique.

Vos métiers et vos entreprises vont devoir évoluer dans les prochaines années, faire face à des contraintes : subventions conditionnées, formations obligatoires, taxe

carbone ... Par exemple, à fin 2023, la mise en place d'une feuille de route pour la transition écologique dans le spectacle vivant.

Il est important que les pouvoirs publics et organismes de la profession prennent en compte les particularités de vos activités et que les entreprises du spectacle vivant soient accompagnées par des dispositifs de soutien à la transition écologique.

Pour toutes ces raisons, nous avons lancé un grand chantier autour des questions d'environnement et de développement durable dans notre secteur d'activité accompagné par la société 3SA CONSEIL.

### 1. Actions réalisées en interne - avec nos adhérents

- Une analyse des besoins de nos adhérents via un questionnaire
- Webinaire sur la transition écologique dans le spectacle vivant
- Atelier « La fresque du climat » dans nos locaux
- Guide des aides pour la transition écologique
- Première session de formation en visio sur une demi-journée « **Comprendre les enjeux de la transition écologique dans le spectacle vivant** »

### 2. Actions à venir en interne - avec nos adhérents

- Guide des chartes, certifications et labels existants
- Un modèle de Charte RSE adapté aux activités de nos adhérents
- Mise en place d'un Comité d'Experts Transition écologique

- Réalisation d'un protocole composé de fiche méthode permettant de proposer des mesures en matière de transition écologique qui soient réalistes et concrètes pour les adhérents de la Scène Indépendante

### **3. Actions en externe - avec les organismes professionnels**

#### **MINISTÈRE DE LA TRANSITION**

#### **ÉCOLOGIQUE & MINISTÈRE DE LA CULTURE**

- Participation aux travaux liés au « Point d'étape sur la sobriété énergétique », en présence de Madame Agnès PANNIER-RUNACHER, ministre de la Transition énergétique, et Madame Rima ABDUL-MALAK, ministre de la Culture dans le cadre de l'élaboration du plan de sobriété

#### **ARVIVA**

- Participation aux consultations pour la création d'une feuille de route « Transition écologique dans le spectacle vivant »
- Participation aux sessions d'information concernant l'outil SEEDS (bilan carbone)
- Dans l'attente du changement de l'organisation des bureaux et du Conseil d'Administration pour pouvoir adhérer officiellement à la structure

#### **CNM**

- Participation aux comités de suivis et aux groupes de travail pour la création de la feuille de route CNM sur la transition écologique

#### **ASTP**

- Fabrice Roux a participé à la journée RSE organisée par l'ASTP pour représenter La Scène Indépendante.

Ceci nous amène à organiser dans le cadre du Forum des indépendants 2023 à un atelier débat intitulé « comment concilier transition écologique et économie dans le spectacle vivant ».

## **VII. LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ**

Comme vous le savez, la **Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant** est applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 à toutes les entreprises qui relèvent de son champ d'application.

Je vous rappelle que le LSI est secrétaire de la CPPNI du spectacle vivant privé de puis 2006, ce qui nourrit de la part d'autres syndicats un certain appétit à s'en occuper. Ayant subi des griefs injustifiés venant d'autres syndicats, nous avons proposé d'externaliser le secrétariat afin de s'assurer qu'il demeure neutre dans son fonctionnement.

### **Négociation Annuelle des salaires**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, une augmentation de 6% de la grille des salaires a été acceptée par les employeurs du fait de la forte inflation que nous subissons.

Puis une nouvelle augmentation des salaires de 2% sur l'ensemble des grilles de salaires nous a été demandée par le collège salarié lors de la CPPNI du 23 janvier dernier. Compte tenu du contexte difficile que vos entreprises traversent du fait de la crise énergétique unanimement, le collège employeur a refusé cette augmentation lors de notre dernière CPPNI.

**Un accord de branche relatif à l'APLD a été signé le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et a été étendu le 30 septembre 2021.** Ainsi que le permettait la réglementation ; les employeurs ont demandé sa prolongation jusqu'en 2025 ce qui nous a été refusé par le collège salarié.

#### **La négociation d'un accord « captations »**

Les partenaires sociaux de la branche du spectacle vivant ont entamé des négociations relatives à la mise en place d'un accord captation dans la branche du spectacle vivant privé. Les autres syndicats d'employeurs ont souhaité suspendre en fin d'année 2021 les discussions sur cette question.

Le SNES, pour sa part, a proposé aux partenaires sociaux de poursuivre la négociation avec les syndicats de salariés de l'accord qui serait soumis une fois négocié à l'ensemble de la CPPNI.

Enfin les partenaires sociaux négocient depuis plusieurs mois un accord VHSS (violences sexuelles et sexistes).

### **LA VIE DU SYNDICAT**

#### **1. Réformes statutaires**

Nous vous rappelons que le syndicat a organisé le 13 juin dernier une Assemblée générale extraordinaire, précédant notre Assemblée générale ordinaire annuelle.

Cette assemblée générale extraordinaire a été pour le syndicat l'occasion de modifier l'organisation de son fonctionnement de notre en mettant en place des comités d'experts :

Il a été créé, au sein du Syndicat, des comités d'experts travaillant dans les différents champs artistiques ou selon des thématiques professionnelles. Ainsi ont été créés plusieurs comités d'experts pour tout sujet intéressant la profession et notamment :

- un Comité d'experts théâtre dont le référent est Frédéric Biessy ,Vice-président théâtre
- un Comité d'experts musique dont le référent est Matthieu Drouot, Vice-président musique
- un Comité d'experts humour dont le référent et David Hamelin, Vice-président humour

#### **2. Élection du nouveau Président de LSI**

Depuis notre dernière assemblée générale du 13 juin 2022, Jean-Claude Lande, a fait part aux membres du comité de direction le 19 septembre 2022 de son souhait de ne pas poursuivre pour des raisons personnelles son mandat de président de la scène indépendante.

Le comité de direction a donc entrepris de désigner un président en remplacement de Jean-Claude Lande.

Le Comité a donc laissé un mois, aux membres du comité qui le souhaitent, pour présenter leur candidature à la présidence du syndicat.

Lors du Comité du 21 octobre 2022 Fabrice Roux, seul candidat à la présidence était élu à l'unanimité, Président de la scène indépendante.

Le 28 novembre 2022 l'assemblée générale organisée par LSI ratifiait l'élection par le comité de direction de Fabrice ROUX en qualité de président, et ce jusqu'à l'expiration du mandat de Jean-Claude Lande.

Pour cette raison, le comité de direction élira à l'issue de cette AG le nouveau président de LSI pour une durée de 3 ans, conformément à l'article 12 de nos statuts.

### 3. Un grave désaccord survenu entre membres du Comité de Direction

Nous avons à vous faire part d'un conflit intervenu entre plusieurs membres du comité et le Président Fabrice Roux concernant l'ASTP, 6 membres du comité ont reproché et dénoncé les déclarations du président lors de la dernière Assemblée Générale de l'ASTP de janvier 2023.

Les 6 membres du comité en désaccord, reprochent au Président les déclarations faites par lui lors de l'AG de l'ASTP, tant sur la forme que sur le contenu et sur le fait qu'ils n'ont pas été consultés sur le contenu même de ces déclarations faites

Les 6 membres en désaccord sont les suivants. (Mesdames Elisabeth Bouchaud, Nelly Corea, Charlotte Matzneff et Messieurs Pierre Beffeytte, Jean-Claude Houdinière, Thibaud Houdinière). Ils ont demandé la tenue d'une réunion du comité qui s'est déroulée le 3 février,

Les 6 membres du comité ont demandé qu'une motion de défiance soit votée à l'encontre du Président et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour du comité suivant.

Le 23 février le comité de direction se réunissait avec l'ordre du jour suivant :

-Motion de défiance envers le Président de La Scène Indépendante-

Après discussion, le vote, à 10 membres contre 6, maintenait Fabrice Roux à la Présidence de La Scène Indépendante.

***Nous laisserons le Président vous exprimer la situation ainsi que les membres du Comité d'alors qui souhaiteraient s'exprimer.***

**Jean-Claude Houdinière a souhaité que soit lue ici sa déclaration adressée par mail.**

*« Monsieur le Président, Monsieur le Délégué Général, chères Consoeurs, chers Confrères,*

*Ne souhaitant pas cautionner les violences verbales ni les attaques répétées contre l'Association de Soutien au Théâtre Privé, ni les prises de positions non débattues en Comité Directeur, et encore moins la longue et inacceptable péroraison confessionnelle du Président intérimaire, Fabrice Roux, lors de notre dernier Comité Directeur, j'ai l'immense regret de présenter à ce dernier ainsi qu'à l'ensemble du Comité Directeur ma mise en retrait provisoire dudit Comité Directeur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale du mois de juin prochain . Je ne participerai donc pas aux Comités Directeurs au cours des deux mois à venir. Je reviendrai siéger au Comité Directeur après l'Assemblée Générale si nous avons un nouveau président.*

*Dans le cas contraire, j'offrirai ma démission définitive au président confirmé et à l'ensemble du Comité Directeur , mais resterai membre de la Scène Indépendante - Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, syndicat auquel je suis profondément attaché.*

*Afin que les motifs d'une telle décision ainsi que ceux qui ont amenés à la démission cinq autres membres du Comité Directeur - événement tout à fait exceptionnel - soient bien clairs pour l'ensemble des adhérents que vous allez, n'en doutons pas, tenir informés rapidement, je vous demande, pour leur parfaite information, de bien vouloir reprendre in extenso les termes du présent courriel et les lire lors de la future Assemblée Générale.*

*Je vous en remercie d'avance en mon nom propre, et au nom des cinq démissionnaires de la section Théâtre.*

*Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Délégué Général, chères Consoeurs et chers Confrères, à l'assurance de mes sentiments toujours dévoués à notre Syndicat. »*

Pour finir nous vous rappelons que le Comité de Direction élira après cette assemblée générale son nouveau bureau et le président de la scène indépendante pour une durée de 3 ans.



Fabrice Roux  
Président

Philippe CHAPELON  
Délégué général



#### 4. Depuis la dernière Assemblée Générale du 13 juin 2022 :

- La Scène Indépendante vous a adressé :
  - **110 lettres d'information**
  - **La Scène Indépendante a participé à plus de ? réunions**
  - **La Scène Indépendante représente actuellement 398 membres actifs et honoraires**
- **54 adhérents nous ont rejoints depuis le 13 juin 2022**, il s'agit de :

**EDEL LIVE ENTERTAINMENT**, Laurent BARON  
**LES 4 PRODUCTION**, David DELAPORTE  
**MARSEILLE EN SCENE**, Dominique SCHNEIDER  
**ON STAGE PRODUCTION**, Karine LOPEZ  
**BONNE NOUVELLE PRODUCTIONS**, Kamel JELTI  
**À & P PRODUCTIONS (Théâtre des Brunes)**,  
Agnès CHAMAK  
**THEATRE DES VENTS**, Stéphane ROUX  
**BACKSTAGE CONCEPT**, Damien NOUGAREDE  
**F & M PRODUCTIONS**, Flore PHILIS  
**COMPAGNIE VALERINA**, Thierry GRES  
**POW POW POW**, Juliette RIME  
**33 PRODUCTIONS**, Cyril VALLAIS  
**COMIC ODEON MONTPELLIER**,  
Florian MARTINEZ  
**COME PROD**, Cécile BOCCACIO  
**ATYPIK PRODUCTION-DIFFUSION**, Harold DAVID  
**OHE ! LE BATEAU IVRE**, Carole LEBRUN  
**LES MUSICIENS ASSOCIES**, Rachel LUTIQUE  
**SAS PROMETHEE CAPITAL - LA FACTORY**,  
Laurent ROCHUT  
**MINUIT44**, Cécile LATTES  
**FEDERATION DES THEATRES**  
**INDEPENDANTS D'AVIGNON ET ASSOCIES**  
**(FTIAA)**, Mickaël PERRAS  
**GOOD MINDSET PRODUCTIONS**,  
Stephanie REBOUL  
**GOSSET PRODUCTIONS SARL /**  
**Théâtre de la Contrescarpe**, Dominique GOSSET  
**BY EWUNIA**, Nicolas VOULAND  
**CINÉTHÉACT**, Bénédicte OUVRY  
**ZENITH AMIENS METROPOLE**, Céline GARNIER  
**LA NOUVELLE SEINE**, Jessie VARIN

**LA COMPAGNIE DU GRAND SOIR**, Lionel CHATY  
**COMPAGNIE CHOUCHENKO**, Patricia LE HUÉDÉ  
**COLLECTIF ATTENTION FRAGILE**, Sylvain KRIER  
**COMPAGNIE POLY PLUMES**, Isabelle DULAC  
**SOVA PRODUCTION**, Maksym GLYNIANCHUK  
**AH LE ZEBRE !**, Thierry DE PINA  
**Métaphores**, Karim NOUADER  
**COMPAGNIE DE L'ARMOISE**, Joséphine PARIS  
**THÉÂTRE DU REMPART**, Corinne REVOL  
**COMPAGNIE MASCARADE**, Yasmine NOUR  
**KALMIA PRODUCTIONS**, Benoît AGOYER  
**COMPAGNIE INTERSIGNES**, Noëlle LISSANDRO  
**COMPAGNIE LES MILLE PORTES**, Estelle BORFIGA  
**PLUIE D'ARTISTES**, Catherine JULLEMIER  
**TOURS ANIMATIONS - FABRIKAFÊTE**,  
Stéphane GUESDON  
**L'EAU QUI DORT**, Lucie LANGLOIS  
**LEZ'ARTS COLLECTIF D'ARTISTES DU**  
**SPECTACLE VIVANT**, Jérôme CLAVERT  
**COMPAGNIE AD LIB CROQUEURS**, Loïc FIEFFÉ  
**L'OLYMPE COMPAGNIE !**, Catherine SOUCHEYRE  
**MAS PRODUCTIONS**, Carole DAVIN  
**ET SI ON ALLAIT AU THÉÂTRE**, Marc CHAOUAT  
**LE CHATBARET**, Blandine CHAUVET  
**ASSOCIATION CULTURELLE MÉLODINNE**,  
Flore GOUON  
**À VAU L'EAU COMPAGNIE**,  
Anne-Françoise PUGLIÈSE  
**ASSOCIATION GLAPION**, Jean-Paul ANDRÉ  
**ASSOCIATION D'ACTIONS CHOREGRAPHIQUES**  
**ET CULTURELLES D 'AX LES THERMES –**  
**Association A2CAT**, Catherine PALLARES

## 5. Liste des lettres d'information et Info-Covid19 adressées depuis le 13 juin 2022

| Lettres d'informations 2022                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LI 2022-92 - IMPORTANT - Mutualisation - Assurance de vos spectacles en Avignon                       |
| LI 2022-93 - En avant-première : le Programme Avignon 2022 de LA SCÈNE INDÉPENDANTE !                 |
| LI 2022-94 - Affiliation au CNM et formation sensibilisation VHSS                                     |
| LI 2022/95 - Chaleur et canicule au travail : les précautions à prendre                               |
| LI 2022-96 - Renouvellement du Comité de Direction                                                    |
| LI 2022-97 - CASC-SVP / Informations                                                                  |
| LI 2022-98 - FORMATION / NOUVELLE DATE / Prévention contre les VHSS                                   |
| LI 2022/99 Augmentation des salaires minimaux au 1er juillet 2022                                     |
| LI 2022/100 - Article / Nouveau nom du SNES « Mettre en avant l'indépendance... » - News Tank Culture |
| LI 2022/101 - Votre témoignage / Pénurie de personnel administratif et technique                      |
| LI 2022/102 - BPI - Appel à candidatures - accélération sectorielle Musique et Spectacle Vivant       |
| LI 2022/103 Augmentation des salaires minimaux : suspension de l'accord                               |
| LI 2022/104 - Concertation sur le Pass Culture                                                        |
| LI 2022/105 - JUILLET-AOUT - COMMISSIONS D'AIDES A VENIR                                              |
| LI 2022/106 - IMPORTANT - Ouverture des FUSV7 et FCA6 et renforcement Plan de relance                 |
| LI 2022/107 - Augmentation du SMIC au 1er août 2022                                                   |
| LI 2022/107BIS - Commissions d'aide a venir                                                           |
| LI 2022/108 - Événements professionnels                                                               |
| LI 2022/109 - IMPORTANT - FONPEPS - Mise à jour pour les spectacles ayant lieu a partir du 1er aout   |
| LI 2022/110 - FORMATION - 6 octobre - Prevention contre les VHSS                                      |
| LI 2022/111 - IMPORTANT - Les Victoires de la Musique 2023 - inscription de vos artistes              |
| LI 2022/112 - CNM - Concertation plan d'investissement des lieux de diffusion - 30 millions d'euros   |
| LI 2022/113 - Arrivée de Taouès ABADA au poste d'assistante de direction                              |
| LI 2022/114 IMPORTANT : Impact de la crise énergétique sur l'économie de vos structures               |
| LI 2022/115 - BPI - WEBINAIRE - Accélérateur Musique et Spectacle Vivant                              |
| LI 2022/116 - Préavis de grève pour le jeudi 29 septembre 2022                                        |
| LI 2022/117 - LE SECTEUR CULTUREL SE MOBILISE - Cellule d'écoute psychologique et juridique           |
| LI 2022/118 - MaMA 2022, rendez-vous au festival !                                                    |
| LI 2022/119 - PLF 2023 - Projet de budget du Ministère de la Culture                                  |
| LI 2022/120 - Les commissions d'aides à venir                                                         |
| LI 2022/121 - IMPORTANT - Annulations de spectacles liées à la crise énergétique / Enquête            |
| LI 2022/122 - Courrier au ministère de la Culture / Priorités et demandes de La Scène Indépendante    |
| LI 2022/123 - IMPORTANT - Pénurie de carburant / Votre situation - Enquête                            |
| LI 2022/124 - Préavis de grève pour le mardi 18 octobre                                               |
| LI 2022/125 - Financement de la filière musicale / mise en place d'une mission parlementaire          |
| LI 2022/126 - Préavis de grève pour le jeudi 27 octobre 2022                                          |
| LI 2022/127 - Assemblée Générale : Renouvellement de la Présidence et du Commissaire aux Comptes      |
| LI 2022/128 - IMPORTANT - Crédit d'impôt "Théâtre" / Critères et nouveaux documents                   |
| LI 2022/130 - CNM / Plan d'investissement des lieux de diffusion: 30 millions d'euros                 |
| LI 2022-131 - Préavis de grève pour le jeudi 10 novembre 2022                                         |
| LI 2022/132 - JO et Festivals en 2024 / Rendez-vous avec le ministère de la Culture                   |
| LI 2022/133 - PLF 2023 - Amendements "Culture" avant examen au Sénat                                  |
| LI 2022/134 - PASS CULTURE - WEBINAIRE 25 NOVEMBRE 16H                                                |
| LI 2022/135 - Crise de l'énergie : évolution des aides gouvernementales                               |
| LI 2022/136 - IMPORTANT - Transition écologique - Acte1 questionnaire La Scène Indépendante           |
| LI 2022/137 - IMPORTANT - Assemblées Générales de La Scène Indépendante                               |
| Stats: LI 2022/138 - JO et Festivals en 2024 / Vos spectacles en festivals                            |
| LI 2022/139 - Palmarès des Grands Prix Sacem 2022                                                     |
| LI 2022/140 - 28/11/2022 Assemblées Générales de La Scène Indépendante                                |
| LI 2022/141 - IMPORTANT - Compagnies : Modification Plan de relance ASTP - Soutien à la production    |
| LI 2022/142 - PLF 2023 - Amendements pour les entreprises                                             |
| LI 2022-143 Augmentation des salaires minimaux au 1er décembre 2022                                   |
| LI 2022/144 - PASS CULTURE - BARÈME 2023                                                              |
| LI 2022/145 - Pétition "Monsieur le Président, aucun festival ne doit être annulé en 2024"            |
| LI 2022/146 - Courrier au ministre de l'Économie / Hausses du coût des énergies                       |
| LI 2022/147 - Interview Fabrice ROUX / La Lettre du Spectacle n°527                                   |

|                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| LI 2022/148 - URGENT - Activité Partielle de Longue Durée                                                 |
| LI 2022/149 - Calendrier des vacances scolaires 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026                         |
| LI 2022/150 - Coupures électriques / se préparer au délestage de cet hiver                                |
| LI 2022/151 - WEBINAIRE - VENDREDI 16 DÉCEMBRE / Transition écologique / enjeux et plan d'action          |
| LI 2022/152 - La prime de partage de la valeur                                                            |
| LI 2022/153 - IMPORTANT WEBINAIRE - Transition écologique / obligations pour vos entreprises - 16/12      |
| LI 2022/154 - JO 2024 / Tenue des festivals (2)                                                           |
| LI 2022/155 - CNM / Budget 2023 et orientations stratégiques                                              |
| LI 2022/156 - CNM / Prochaines commissions 2023                                                           |
| LI 2022/157 - Invitations Victoires de la Musique et de la Musique Classique 2023                         |
| LI 2022/158 - OBLIGATION AU 1er JANVIER / DÉDUCTION FRAIS PROFESSIONNEL                                   |
| LI 2022/159 - CNM / NOUVEAU DISPOSITIF / 30 M €                                                           |
| <b>Lettres d'informations 2023</b>                                                                        |
| LI 2023/01 - Retrouvez La Scène Indépendante aux BIS 2023 !                                               |
| LI 2023/02 - CNM / Modifications des critères 2023                                                        |
| LI 2023/03 - RAPPEL - FORMATION ÉCOLOGIE / FRESQUE DU CLIMAT / 18 JANVIER 2023                            |
| LI 2023/04 - IMPORTANT - Mise à jour des aides relatives à la crise énergétique                           |
| LI 2023/05 - CHANGEMENT DE DATE - FORMATION / FRESQUE DU CLIMAT / 25 JANVIER 2023                         |
| LI 2023/06 - IMPORTANT - Mise à jour des aides relatives à la crise énergétique                           |
| LI 2023/07 - Article / Débat La Scène Indépendante aux BIS 2023 - News Tank Culture                       |
| LI 2023/08 - Voeux de la ministre de la Culture Rima Abdul-Malak aux acteurs culturels                    |
| LI 2023-09 Circulaire comptable 2023 - N° 1 Janvier 2023                                                  |
| LI 2023/10 - IMPORTANT - FONPEPS / prolongation et modification du dispositif                             |
| LI 2023/11 - CNM LIEUX & FESTIVALS / RÉDACTION DE LA PHASE 2 DU DISPOSITIF À : 30 M €                     |
| LI 2023-12 - LILLARIOUS / CHANGEMENT D'HORAIRE - LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE L'HUMOUR - 6 & 7 FÉVRIER           |
| LI 2023/13 - Courrier à l'ASTP / Taxe sur l'humour                                                        |
| LI 2023/14 - Préavis de grève pour la journée du mardi 31 janvier 2023                                    |
| LI 2023/15 - IMPORTANT - DATES DES COMMISSIONS D'AIDE / SACEM - SACD - CNM                                |
| LI 2023/16 - IMPORTANT ERRATUM - Fonpeps APAJ - Rémunération minimum                                      |
| LI 2023/17 - IMPORTANT - Transition écologique // Acte3 - Guide des aides financières                     |
| LI 2023/18 - FONPEPS / Actualisation sur le dispositif                                                    |
| LI 2023/19 - Préavis de grève pour la journée du jeudi 16 février 2023                                    |
| LI 2023/20 - FONPEPS APAJ / Rémunération des répétitions (APAJ) et dématérialisation des demandes d'aides |
| LI 2023/21 - Crise de l'énergie / mises à jour des aides                                                  |
| LI 2023/22 - [MISE À JOUR DISPOSITIF] - Crédit d'Impôt Spectacle Vivant Musique & Humour                  |
| LI 2023/23 - [FORMATION] - Crédit d'Impôt Spectacle Vivant Musical ou de Variétés                         |
| LI 2023/24 - IMPORTANT - Éligibilité de vos spectacles aux Molières                                       |
| LI 2023/25 - Préavis de grève pour le mardi 7 mars 2023                                                   |
| LI 2023/26 - IMPORTANT - Guide des aides dans le spectacle vivant                                         |
| LI 2023/27 - Préavis de grève illimitée à compter du mercredi 15 mars 2023                                |
| LI 2023/28 - [INFO CNM] - Crédits d'impôt / Dépôt en ligne des demandes d'agrément                        |
| LI 2023/29 - [INFO CNM] - Prolongation des crédits d'impôt au CNM                                         |
| LI 2023/30 - Difficulté avec les fournisseurs d'énergie / caution gouvernementale                         |
| LI 2023/31 - [FORMATION] - Comprendre les enjeux de la transition écologique dans le spectacle vivant     |
| LI 2023/32 - IMPORTANT - Labellisation de vos spectacles - "Label Scène Indépendante"                     |
| LI 2023/33 - [SAVE THE DATE] Assemblée générale annuelle et "Forum des Indépendants" 22 mai 2023          |
| LI 2023/34 - Nominations aux Molières 2023                                                                |
| LI 2023/35 - Taux d'appel Cotisation Congés Spectacles                                                    |
| LI 2023/36 - IMPORTANT - Guide des aides de l'État dans le spectacle vivant                               |
| LI 2023/37 - [FORMATION SACEM] - Comprendre les droits d'auteurs                                          |
| LI 2023/38 - IMPORTANT - DATES DES COMMISSIONS DES AIDES                                                  |
| LI 2023/39 - Circulaire Comptable 2023 / N°2 - Avril 2023                                                 |
| LI 2023/40 - Article / Interview Fabrice ROUX et Matthieu DROUOT - News Tank Culture                      |
| LI 2023/41- IMPORTANT - Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de La Scène Indépendante             |
| LI 2023/42 - FOCUS AVIGNON - Deadline Aide à la création, production, diffusion du CNM                    |
| LI 2023/43 - Palmarès des Molières 2023                                                                   |